

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

n° 002-23 C

Objet : *RS - Signature de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du massif des Bauges pour la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique des Bauges 2023-2027*

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Christophe Richel à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Salim Bouziane - Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Alain Gaget - Christian Gogny - Max Joly - Laila Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

délibération n° 002-23 C

objet **RS - Signature de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du massif des Bauges pour la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique des Bauges 2023-2027**

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, indique que le Parc naturel régional du massif des Bauges a sollicité Grand Chambéry pour la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques en partenariat avec les EPCI de son territoire et des partenaires techniques.

Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) est porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du massif des Bauges. Le PAEC vise à préserver l'équilibre agro-écologique à l'échelle du massif, en aménageant les pratiques agricoles sur les surfaces herbagères à forte valeur écologique (alpages, zones pastorales intermédiaires, pelouses sèches et prairies humides). Cela répond aux objectifs de transition écologique des exploitations, de préservation et de valorisation des milieux ouverts inféodés aux pratiques agricoles inscrits dans la nouvelle Charte du Parc 2023-2038.

La candidature PAEC a été élaborée par le Parc avec l'appui de ses partenaires techniques et en concertation avec ses membres. Les EPCI sont considérés comme des partenaires politiques.

Le Parc, en tant qu'opérateur, aura la charge du pilotage et de l'animation générale du projet (organisation et animation des instances de gouvernance, suivi annuel des contractualisations, lien avec les DDT et la DRAAF, coordination avec les partenaires). Il sera appuyé par ses partenaires dans les différentes phases d'animation du projet (information, pré-contractualisation, réalisation des diagnostics d'exploitation et des plans de gestion, formation des bénéficiaires, visites de suivi des contrats, actions complémentaires...).

Le comité de pilotage du PAEC tiendra le rôle de comité partenarial, réunissant l'ensemble des partenaires du PAEC et mis en place jusqu'au terme du PAEC. Il est chargé de suivre la mise en œuvre de l'opération dans le respect des délais, du plan d'actions. Il est réuni à l'initiative de ses membres en tant que de besoin.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Alexandre Gennaro et Philippe Gamen ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : acte l'engagement de Grand Chambéry aux côtés du Parc naturel régional du massif des Bauges et de ses partenaires dans le projet agro-environnemental et climatique du massif des Bauges 2023-2027,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique du massif des Bauges 2023-2027 et tout document à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **002-23 C**

Objet de l'acte : RS - Signature de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional du massif des Bauges pour la mise en œuvre du projet agro-environnemental et climatique des Bauges 2023-2027

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 02 février 2023

Annexe(s) : Annexe Convention de Partenariat PAEC Bauges

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230202-lmc1H28822H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28822H1

Date de transmission en Préfecture : 02 février 2023

Date de réception en Préfecture : 02 février 2023

Publication sur le site internet: vendredi 03 février 2023